

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Modification du temps de travail d'un emploi

Le dix sept novembre deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2025

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Dominique LIAULT - Sébastien PLAUD - Carine BLANCHARD - Christine ROCHER - Yannick BOIZUMEAU - Jacques PEROCHON - Myriam GERMAIN - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Mickaël AIGUILLOU - Eloïse GERMAIN - Sébastien QUINAULT

Secrétaire : Jacques PEROCHON

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique territorial permanent à temps non complet (16.65 heures hebdomadaires annualisées) afin d'aider au restaurant scolaire.

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Technique rendu le 07 octobre 2025 et le 04 novembre 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide :

- la suppression, à compter du 01 décembre 2025, d'un emploi permanent à temps non complet (16.65 heures hebdomadaires annualisées) d'aide à l'école et aide au restaurant scolaire, qui avait été modifié suite à la délibération du 25 août 2022,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (7.66 heures hebdomadaires annualisées) d'aide au restaurant scolaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

